

## AVANT-PROPOS

Nathalie RUBIO<sup>1</sup>

Les 6 et 7 octobre 2016 s'est tenu, à la Faculté de droit et de science politique de l'Université d'Aix-Marseille, un colloque international sur « La fabrication du droit de l'Union européenne dans le contexte du Mieux légiférer », organisé par le Centre d'Études et de Recherches Internationales et Communautaires (CERIC-UMR DICE 7318) et placé sous la direction scientifique des professeurs Rostane Mehdi, Fabienne Péraldi-Leneuf et Nathalie Rubio. Ce colloque a rassemblé près de 80 participants (universitaires français et étrangers, membres des institutions européennes, praticiens et étudiants).

Cette manifestation a reçu le soutien financier de l'Université d'Aix-Marseille, de SciencesPo Aix et de l'Université Paris Sud ainsi que celui des partenaires locaux qu'il convient également de remercier : la métropole Aix-Marseille Provence et le Département des Bouches du Rhône. Elle a également été soutenue par le Centre d'Excellence Jean Monnet « Europe au Sud » de l'Université d'Aix-Marseille.

Cette recherche s'inscrit en outre dans le prolongement de celle menée par le Réseau européen Jean Monnet « Solar », auquel le CERIC est partie, consacré à l'étude de la *soft law* européenne.

Ce colloque avait pour ambition d'analyser les textes relatifs au « Mieux légiférer » adoptés par les institutions européennes depuis 2015 au regard des documents et pratiques antérieurs, d'opérer les comparaisons avec des expériences nationales et internationales, de poser un regard critique et d'imaginer des perspectives avec toujours à l'esprit la volonté de trouver les pistes pour tenter de dénouer le nœud gordien de la qualité, de la légitimité et de l'efficacité du droit de l'Union européenne.

Les contributions et échanges ont été riches et ont justifié qu'une trace soit laissée par la publication d'une partie des communications. Le format électronique de la collection *Confluence des droits* permet une plus grande visibilité des résultats de ces réflexions et donne la possibilité, grâce à la souplesse de son format, d'envisager de revenir sur l'évolution de la mise en œuvre du « Mieux légiférer », ce qui devrait assurer un suivi de la recherche.

---

<sup>1</sup> Professeure de droit public, Chaire Jean Monnet, Aix Marseille Univ, Université de Toulon, Univ Pau & Pays Adour, CNRS, DICE, CERIC, Aix-en-Provence, France.

À l'image du cube, qui a été choisi comme thème du colloque et de la couverture de cet ouvrage, l'amélioration de la qualité de la législation européenne est un réel casse-tête. Toute la difficulté est de parvenir à dévoiler le mécanisme interne le plus adéquat pour répondre aux attentes de tous les acteurs intéressés (institutions, États, société civile) et, sous ces divers prismes, à déterminer celui le plus apte à aligner la même couleur sur chacune des faces.